



Énergie renouvelable.
Développement durable.

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

INNERGEX COMPLÈTE L'ACQUISITION DU PROJET SOLAIRE STARDALE

Longueuil, Québec – Le 20 avril 2011 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX:INE) (« Innergex ») annonce qu'elle a complété l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de l'entité propriétaire des droits de développement du projet solaire photovoltaïque Stardale de 27 MW_{AC} (33,2 MW_{DC}) (le « Projet Stardale ») d'Enfinity NV (« Enfinity »). Une fois construit, le Projet Stardale deviendrait le deuxième projet de parc solaire en importance au Canada. Il s'agit du premier projet d'énergie solaire pour Innergex, qui estime à 15 millions \$ la contribution du Projet Stardale au BAIIA de l'entreprise, durant sa première année complète d'exploitation. La construction du Projet Stardale, qui a débuté en novembre 2010, devrait être terminée durant le premier trimestre de 2012.

Le coût de développement total approximatif prévu pour le projet est de 140 millions \$, sous réserve de certains ajustements. Ce montant inclut la contrepartie de 11,1 millions \$ à verser en vertu de l'entente d'achat des actions, le Contrat d'entrepreneur en génie, approvisionnement et construction (« EPC ») de 118,9 millions \$ ainsi que d'autres coûts de développement et des dépenses de transaction. En plus d'être retenue à titre d'entrepreneur EPC pour la construction du Projet Stardale, Enfinity agira à titre de fournisseur pour l'exploitation et l'entretien pour un prix fixe selon un contrat à long terme.

Le Projet Stardale : un des plus importants projets solaires au Canada

Grâce à une production électrique prévue à 39 GWh, le Projet Stardale sera en mesure d'alimenter 2 600 maisons en électricité. Le Projet Stardale est construit sur deux lots totalisant 300 acres à Hawkesbury Est, dans le comté de Russell en Ontario, au Canada. Le parc solaire consiste en un agencement de capteurs photovoltaïques montés au sol comptant approximativement 144 060 modules photovoltaïques polycristallins SolarWorld SW 230, ainsi que 54 onduleurs, pour une puissance installée totale de 27 MW_{AC} (33,2 MW_{DC}).

Toute l'énergie livrée par le Projet Stardale sera vendue en conformité avec trois contrats octroyés en vertu du programme *Renewable Energy Standard Offer Program Contracts* (« Contrats RESOP ») et conclus avec l'Ontario Power Authority (« OPA »). Le tarif à recevoir pour l'électricité est établi, en vertu des Contrats RESOP, à 420 \$ par MWh. La durée des Contrats RESOP est de 20 ans commençant à la date de l'exploitation commerciale du Projet Stardale.

Enfinity NV a été fondé en 2005 et s'est établi comme chef de file dans l'énergie solaire commerciale photovoltaïque avec des opérations en Amérique du Nord, Europe et Asie Pacifique. La compagnie finance, développe et construit des projets solaires PV et, de plus, détient son propre portfolio d'installations d'énergie renouvelable. Enfinity a été retenu pour construire certains des plus grands projets d'énergie solaire autour du globe, avec 200 MW de puissance installée et opérationnelle dans le monde. La compagnie a récemment annoncé trois projets solaires pour des municipalités en Californie.

Innergex énergie renouvelable inc. est un important propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord et est un promoteur d'installations

d'énergie solaire photovoltaïque. L'équipe de direction d'Innergex est active au sein de l'industrie de l'énergie renouvelable depuis 1990. Innergex détient un portefeuille de projets qui se compose : i) de participations dans 23 centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 401 MW; ii) de participations dans 11 projets de développement ou en construction d'une puissance installée nette globale de 306 MW et ayant des contrats d'achat d'électricité; et iii) de projets potentiels de plus de 2 800 MW (nets).

Mesures non reconnues en vertu des PCGR au Canada

Certains indicateurs utilisés dans ce communiqué ne sont pas des mesures reconnues selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR »), et pourraient, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Innergex croit que ces indicateurs constituent une information additionnelle importante puisqu'ils fournissent à la direction et aux lecteurs des renseignements sur le niveau de sa production et sa capacité à générer des fonds. La société croit également qu'ils facilitent les comparaisons entre les périodes.

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective des énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment, sans y être limitée, des énoncés à l'égard : des avantages dont pourront bénéficier Innergex et ses actionnaires à la suite de l'acquisition, des flux de trésorerie, de la production d'électricité, des perspectives de croissance, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs d'Innergex ou visant Innergex.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par Innergex, notamment des attentes et des hypothèses concernant le moment, ainsi que la disponibilité des sources de capitaux et le rendement des installations en exploitation. Même si Innergex estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques. Ceux-ci incluent, sans y être limités, le défaut d'obtenir le financement du projet, des responsabilités potentielles non divulguées liées à l'acquisition, le défaut de réaliser les avantages de l'acquisition, la production d'énergie et d'autres risques généralement attribuables aux activités d'Innergex. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter la notice annuelle d'Innergex déposée par Innergex auprès des commissions canadiennes en valeurs mobilières.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Monsieur Jean Trudel, MBA
Vice-président, Finances et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 252
jtrudel@innnergex.com

Madame Édith Ducharme, LL.L.

Directrice, Communications financières et Relations avec les investisseurs
Innergex énergie renouvelable inc.
Tél. : 450-928-2550, poste 222
educharme@innergex.com

Site web d'Innergex : www.innergex.com
Site web d'Enfinity : www.enfinity.ca